



COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION RELATIVE A LA FIXATION DES CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES 2021 NECESSAIRES A L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF DE SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE 2021 (BUDGET PRINCIPAL 2021)

Le 09 février 2021, le Comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni à l'Hôtel du Département des Yvelines à Versailles sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 03 février 2021.

Vu la délibération 2020-CSYN-35 relative à la modification des statuts et du règlement intérieur de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu les articles 3 et 9 du Règlement intérieur ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4;

Vu les statuts d'Yvelines Numériques ;

Vu le rapport de M. le Président du Comité syndical ;

CONSIDERANT que les statuts du Syndicat Seine-et-Yvelines Numérique dispose que le Comité syndical fixe les modalités de répartition des contributions budgétaires entre les membres du syndicat mixte ;

CONSIDERANT qu'au regard du projet de Budget primitif 2021 (budget principal) le montant des contributions nécessaire est de 1 257 435,60 euros ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE que pour l'année 2021 le critère de répartition des contributions entre les membres est la population 2017 déterminée par l'INSEE, selon le tableau ci-après :

Membres	Population 2017 (habitants)
CD78	1 436 581
CD 92	1 603 268
Communauté de communes Haute Vallée de Chevreuse	24 771
Communauté de communes Gally-Mauldre	21 010
Rambouillet territoires	56 197
Cœur d'Yvelines	48 022
Communauté de communes du Pays Houdanais	28 502
Grand Paris Seine et Oise	399 855
Saint Germain Boucle de Seine	332 672
Communauté de communes Les Portes de l'Ile-de-France	7 126
Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines	229 369

FIXE le montant des contributions à 29 centimes d'euros par habitant pour la première compétence transférée puis 0,01 centime d'euros par habitant chaque compétence supplémentaire transférée;

ADOpte les contributions suivantes : (en euros)

- Conseil Départemental des Yvelines	459 705,92
- Conseil Départemental des Hauts de Seine	497 013,08
- Communauté de communes Haute Vallée de Chevreuse	7 183,59
- Communauté de communes Gally-Mauldre	6 092,90
- Rambouillet territoires	16 297,13
- Cœur d'Yvelines	13 926,38
- Communauté de communes du Pays Houdanais	8 265,58
- Grand Paris Seine et Oise	115 957,95
- Saint Germain Boucles de Seine	96 474,88
- Communauté de communes Les Portes de l'Ile-de-France	2 066,64
- Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines	66 517,01

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R.421-1 et R.421-2 du Code de justice administrative.


Pierre BÉDIER
Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-2021-CSSYN-76_4-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

COMITÉ SYNDICAL

**DELIBERATION RELATIVE A LA FIXATION DES CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES 2021 NECESSAIRES A
L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF DE SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE 2021
(BUDGET PRINCIPAL 2021)**

Président de séance : Monsieur Pierre BEDIER

Présents : M. Pierre BEDIER

À distance : M. Bertrand COQUARD, Mme Cécile DUMOULIN, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Marie-Pierre LIMOGES, M. André MANCIPOZ, M. Jean-Marie MOREAU, M. Benoit POUYET, M. Serge QUERARD, M. Jean-François RAYNAL, M. Laurent RICHARD, M. Paul SUBRINI

Dont

Pouvoir : 0

Absents EXCUSÉS : M. Eddie AÏT, M. Daniel COURTES, M. Karl OLIVE, M. Cédric PEMBA-MARINE, M. Dominique TURPIN, M. Laurent VASTEL, Mme Pauline WINOCOUR LEFEVRE

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	24	13	14

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-2021-CSSYN-76_4-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

COMITÉ SYNDICAL

**DELIBERATION RELATIVE A LA FIXATION DES CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES 2021 NECESSAIRES A
L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF DE SEINE-ET-YVELINES NUMERIQUE 2021
(BUDGET PRINCIPAL 2021)**

Résultats du vote

Délégué	Modalité (en présentiel, à distance ou représenté)	Sens du vote
M. Pierre BEDIER	EN PRÉSENTIEL	POUR
M. Bertrand COQUARD	À DISTANCE	POUR
Mme Cécile DUMOULIN	À DISTANCE	POUR
Mme Ghislaine HAUETER	À DISTANCE	POUR
Mme Anne HERY LE PALLEC	À DISTANCE	POUR
Mme Nathalie LEANDRI	À DISTANCE	POUR
Mme Marie-Pierre LIMOGÉ	À DISTANCE	POUR
M. André MANCIPOZ	À DISTANCE	POUR
M. Jean-Marie MOREAU	À DISTANCE	POUR
M. Benoit POUYET	À DISTANCE	POUR
M. Serge QUERARD	À DISTANCE	POUR
M. Jean-François RAYNAL	À DISTANCE	POUR
M. Laurent RICHARD	À DISTANCE	POUR
M. Paul SUBRINI	À DISTANCE	POUR

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20210209-2021-CSSYN-76_4-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021